



**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA
SOUVÉRAINÉTÉ ALIMENTAIRE**



LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (MASA)

Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : **Marc FESNEAU**

Ministre déléguée : **Agnès PANNIER-RUNACHER**

Le MASA intervient dans plusieurs domaines d'activités tels que :

- ✓ L'agriculture,
- ✓ L'alimentation,
- ✓ L'industrie agroalimentaire, la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et sanitaire,
- ✓ La forêt, le bois,
- ✓ L'eau (usage agricole),
- ✓ La biomasse,
- ✓ Le changement climatique et la biodiversité,
- ✓ Le commerce international (la sécurité alimentaire mondiale) etc...



LES GRANDES MISSIONS DU MASA

Le MASA prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement pour l'**agriculture** (y compris la politique de l'**eau**), les **industries agroalimentaires**, la **forêt** et le **bois**, et l'**aquaculture**.

Il est responsable de la politique de renforcement de la **souveraineté alimentaire**.

En matière d'**alimentation**, le ministère intervient en lien avec le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministère de la santé et de la prévention. Il est ainsi chargé de la **sécurité sanitaire des aliments** et dirige la police unique chargée des contrôles de sécurité en la matière.

Le ministère participe également, en lien avec le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, à la mise en œuvre de la feuille de route en faveur de la **ruralité**.

Il participe à l'action du Gouvernement **en matière de politique de l'eau et à sa mise en œuvre**, au titre des questions agricoles.

Il participe également à l'action du Gouvernement contre le **changement climatique** et à l'adaptation à ses effets ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de **commerce international**.



LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DU MASA

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire est compétent pour :

- l'**enseignement agricole** et la **formation continue** ;
- la **recherche** agronomique, biotechnologique et vétérinaire ;
- La politique de l'**alimentation et de la nutrition** en lien avec le ministère du travail, de la santé et des solidarités ,
- La politique **contre le gaspillage alimentaire** en lien avec le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- la **santé des plantes et des animaux**, la **protection animale** et la **qualité des produits** agricoles et alimentaires ;
- la politique de **gestion durable des forêts, et de la filière bois** ;
- la **politique sociale** en ce qui concerne les exploitants et salariés agricoles ;
- la politique en faveur des territoires ruraux et du **monde rural agricole** en lien avec le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- la politique dans le domaine des **industries agroalimentaires** ;
- la politique en matière de **pêches maritimes**, de **produits de la mer** et d'**aquaculture**, notamment en ce qui concerne la réglementation et le contrôle de ces activités et le financement des entreprises de la pêche et de l'aquaculture ;
- la politique relative au **contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits** agricoles et alimentaires, conjointement avec le ministre de l'économie et des finances et le ministre du travail, de la santé et des solidarités;
- la politique **de promotion des exportations**, animation des **relations économiques et commerciales** européennes et internationales associé avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
- les **négociations européennes et internationales**.



L'ORGANISATION STRUCTURELLE DU MASA

ADMINISTRATION CENTRALE

4 directions et 1 service
d'administration centrale (DGAL, DGPE,
DGER, DGAMPA, SG)

SERVICES DÉCONCENTRÉS

Direction Régionale
de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de la
Forêt (DRAAF)

Direction Départementale
de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de la
Forêt (DAAF)

Direction Départementale Interministérielle (DDI)
66 DDT – 26 DDTM – 51 DDPP – 45 DDETS(PP)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

804 Etablissements d'enseignement
technique dont 220 publics et
584 privés

17 Etablissements d'enseignement
supérieur dont 10 publics, 6 privés
et 1 institut à vocation euro-
méditerranéenne

OPÉRATEURS DU MASA

9 établissements sous tutelle du
MASA (ASP, FAM, l'agence BIO,
ANSES, CNPF, IFCE, INAO,
ODEADOM, ONF)